



EN PARTENARIAT AVEC



CAS D'ÉTUDE RÉGION

PAYS	RÉGION	POPULATION	EMPREINTE MATÉRIELLE	OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE MATÉRIELLE
BELGIQUE	FLANDRE	6 600 000 (2019)	29,1 T/HAB (2018)	-30 % EN 2030 ; -75 % EN 2050

En Flandre, le développement d'une stratégie globale pour la bioéconomie

L'empreinte matérielle en Flandre est de **29,1 tonnes par habitant** ; l'UNEP International Resource Panel estime que l'empreinte matérielle globale serait soutenable à 7 t/hab. Dans son [Plan Climat et Énergie 2021-2030](#), la Flandre souhaite réduire cette empreinte de 30 % en 2030 et de 75 % en 2050. Pour cela, elle entend notamment devenir à l'horizon 2030 l'une des principales régions bioéconomiques d'Europe, un modèle économique de production de ressources biologiques (biomasse, produits agricoles, ressources halieutiques...) dans des proportions qui permettent leur renouvellement, leur utilisation et celle des flux résiduels. Afin de faire converger les acteurs du territoire autour de cet objectif, la Flandre a développé sa gouvernance multiacteurs autour de la R&D.

Aux débuts de la vision flamande pour une bioéconomie durable et compétitive en 2030

En Belgique, la bioéconomie relève de la compétence des autorités régionales ; il n'existe donc pas de stratégie nationale en la matière. Dès 2013, le gouvernement flamand publie une [stratégie régionale pour la bioéconomie](#) visant à développer une bioéconomie durable et compétitive en 2030, avant de devenir un sujet transversal de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) dans les domaines de la chimie durable, des matériaux avancés, l'agroalimentaire, l'énergie, l'environnement et les technologies propres. Puis en mars 2016, l'économie circulaire, qui englobe la bioéconomie, entre parmi les sept priorités de transition identifiées par le gouvernement dans sa [Vision 2050](#). Afin de développer l'économie circulaire, « [Circular Flanders](#) » est créé en janvier 2017 et confié à l'Agence publique des déchets de Flandre (OVAM). Il s'agit d'un partenariat rassemblant des agences gouvernementales, des entreprises (Agoria dans le secteur manufacturier, du numérique et des télécoms...) et des fédérations professionnelles (Fedustria pour le textile, le bois et l'ameublement, Fevia pour l'industrie alimentaire belge, Febelfin pour le secteur financier...), des membres issus de la société civile et des centres de recherche (VITO, VIB...). Le centre de recherche sur les politiques d'économie circulaire (CE

Center) est [chargé](#) de produire un [système de contrôle](#) et d'évaluation de l'économie circulaire avant fin 2021.

2020, année de changement circulaire

En juillet 2020, une nouvelle structure de gouvernance transversale est créée pour lier l'économie circulaire à tous les domaines politiques du gouvernement flamand, et créer une feuille de route grâce à une collaboration interservices impliquant centres de recherche, clusters, fédération, et infrastructures pilotes. De nouveaux programmes de travail thématiques viennent s'ajouter à *Circular Flanders* qui reste en place, dont l'un concerne la bioéconomie, coordonné par le département Économie, Science et Innovation (EWI), en collaboration avec le département Agriculture et Pêche. L'agenda sur la bioéconomie repose sur quatre piliers : 1) un agenda de recherche ; 2) le développement économique ; 3) des collaborations innovantes entre industrie, producteurs primaires et intermédiaires ; 4) le soutien aux actions politiques et leur alignement. Le pilier 3 doit garantir que les agriculteurs sont intéressés par la création de nouvelles chaînes de valeur et qu'ils sont disposés à coopérer avec l'industrie. Le pilier 4 implique la coordination de l'EWI, afin de développer les aptitudes et les compétences transversales. Le programme couvre de nouveaux thèmes comme la production de biomasse non alimentaire, les applications biotechnologiques in-

dustrielles et l'économie marine. En avril 2021, le gouvernement flamand a aussi approuvé un nouveau plan de politique de la biomasse, qui couvre la prévention des résidus (prévention des pertes alimentaires, éco-design, réutilisation) et les applications plus traditionnelles de la biomasse dans la bioéconomie (transformation du bois, compostage, digestion, alimentation animale, nouveaux aliments, etc.).

La bioéconomie, priorité de la transition vers l'économie circulaire

Pour développer la bioéconomie, la Flandre peut compter sur des clusters industriels dans les secteurs de la chimie (Catalisti), l'agro-alimentaire (FF Flanders' Food), des biotechnologies (VIB) ou de l'économie marine (Blue Cluster). Elle dispose aussi de grandes universités avec de fortes capacités de R&D. Le gouvernement soutient fortement le secteur par le biais d'aides et de subventions, en plus d'un système fiscal favorable à la R&D : **2,89 % du PIB** de la Flandre est consacré aux investissements en R&D, contre une moyenne européenne de 2 %. La région compte trois installations pilotes : LignoValue pour produire des « bioaromates » à partir de bois de lignine, Food Pilot pour l'alimentation et Bio Base Europe pour les produits biosourcés. Ces projets stimulent l'innovation dans le domaine de la bioéconomie et permettent de passer des essais en laboratoire et semi-industriels à des innovations commerciales ou industrielles réalisables.